



COMMUNICATION AUX PARENTS ET AUX ELEVES (Ref 2022-2023 / 012)

Objet: Fin de la deuxième période -

Conseils de classes, Bulletins et réunion de parents

Chers parents,

Comme indiqué dans notre courrier du 09 septembre 2022 (Ephémérides 2022-2023), la deuxième période « bulletin » se terminera le vendredi 17 février 2023, à la veille des congés de détente.

Comme toujours en fin de période, vous aller recevoir une « photo » du parcours scolaire de votre enfant via son bulletin. Evidemment, vous avez déjà eu l'occasion de voir l'ensemble des travaux côtés de vos enfants (systématiquement remis par les enseignants) mais le bulletin vous donnera un aperçu global de la situation.

Afin d'assurer une vue globale, pour l'ensemble des disciplines, de la situation particulière de chaque élève, des conseils de classes seront organisés toute la journée du mercredi 15 février 2023.

Les <u>cours</u> seront donc <u>suspendus</u> pour l'ensemble des élèves <u>le mercredi 15 février</u> <u>2023.</u>

À l'issue de ces conseils de classes, nous contacterons les responsables légaux des élèves pour lesquels les enseignants s'inquiètent de la réussite en fin d'année. Nous les inviterons à trouver ensemble, lors de la <u>réunion de parents</u> du <u>mardi 14 mars 2023</u>, les meilleures solutions pour améliorer les résultats de leur enfant.

Cette réunion de parents se tiendra sur rendez-vous.

Concrètement:

Bulletins de 2ème période

Une **version papier** du bulletin sera distribuée aux élèves par les titulaires de classe le **mercredi 08 mars 2023**.

Ce bulletin sera également disponible le **mercredi 08 mars 2023 à 8h30** pour les responsables légaux des élèves mineurs et les élèves majeurs via le même **code d'accès** que pour le premier bulletin.

Vous accèderez au portail « Bulletins » en cliquant sur l'icône disponible

Bulletin

sur la page d'accueil <u>www.ipestubize.be</u> ou en vous rendant à l'adresse : https://www.ipestubize.be/bulletins-2

Réunion de parents du mardi 14 mars 2023

Les rencontres parents professeurs sont prévues le mardi 14 mars 2023 entre 16h30 et 19h00, sur rendez-vous.

Une <u>priorité</u> jusqu'au <u>mercredi 08 mars 2023</u> sera donnée aux responsables légaux ayant été invités par l'école à rencontrer un ou plusieurs enseignants de leur enfant (courriel reçu suite aux conseils de classe, vérifiez éventuellement vos spams).

Ces parents devront contacter l'enseignant par mail, via le profil Teams de leur enfant ou via le journal de classe afin de demander une rencontre. En réponse, les professeurs concernés prendront contact avec le responsable légal de l'élève afin de convenir du moment de l'échange, en fonction des disponibilités de chacun.

Il sera toujours possible, pour les responsables légaux n'ayant pas reçu de convocation, de contacter les enseignants à partir du 08 mars 2023 afin de vérifier leurs disponibilités restantes. En réponse, les enseignants prendront contact avec le responsable légal de l'élève afin de convenir du moment de l'échange, en fonction des disponibilités de chacun.

Comme nous, l'équipe des éducateurs de niveaux sera également disponible (sur rendezvous) pour toute question supplémentaire.

Cordialement,

Valéry JOURET, Directeur

Hugues Oppezzi, Directeur adjoint

Jo Marie